



ÉTATS FINANCIERS MINISTÉRIELS CONSOLIDÉS 2016-2017 (NON AUDITÉS)



Défense nationale
National Defence

Canada

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS (NON AUDITÉE)



La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2017 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du ministère de la Défense nationale (ministère). Les présents états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables gouvernementales, qui sont basées sur les normes comptables pour le secteur public du Canada à l'exception du traitement comptable des prestations de retraite, la présentation et les résultats découlant de l'application des conventions comptables n'entraînent aucune divergence notable par rapport aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements qui y sont présentés sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du ministère. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur les résultats* ministériels concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du ministère sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction et en procédant tous les ans à une évaluation de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation du système de CIRF fondée sur les risques pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor. Le ministère a atteint avec succès la phase de la surveillance en cours une année plus tôt que le plan initial et les résultats ainsi que les plans d'action découlant de cette évaluation sont résumés en annexe.

L'efficacité et la pertinence du système de contrôle interne du ministère sont examinées par le personnel de la vérification interne, qui effectue des audits périodiques de différents secteurs des activités du ministère, ainsi que par le comité ministériel de vérification qui est chargé de surveiller les responsabilités de la direction en ce qui a trait au maintien de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers.

Les états financiers du ministère n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Signé par,

John Forster

Sous-ministre

Ottawa, Canada

Date : 24 août 2017

Signé par,

Claude Rochette CPA, CMA

Agent principal des finances

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉ)



Au 31 mars

(en milliers de dollars)	2017	2016 (Après redressement note 21)
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	2 126 892	2 604 294
Indemnités de vacances et congés compensatoires	178 276	176 928
Dépôts et comptes en fiducie (note 6)	4 350	4 272
Revenus reportés (note 7)	12 200	12 817
Comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance (note 8)	709 293	695 218
Obligations au titre d'immobilisations corporelles louées (note 9)	241 012	307 992
Avantages sociaux futurs (note 10)	772 285	900 801
Passifs relatifs à l'assainissement (note 5)	536 640	519 371
Passifs futurs pour la restauration d'immobilisations (note 5)	183 849	272 073
Total des passifs	4 764 797	5 493 766
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	2 314 969	2 797 865
Débiteurs (note 11)	449 594	403 001
Prêts et avances (note 12)	50 326	39 052
Total des actifs financiers bruts	2 814 889	3 239 918
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs (note 11)	(5 232)	(11 898)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(5 232)	(11 898)
Total des actifs financiers nets	2 809 657	3 228 020
Dette nette ministérielle	1 955 140	2 265 746
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 13)	728 397	644 158
Stocks (note 14)	5 810 642	6 064 117
Immobilisations corporelles (note 15)	32 640 145	32 559 154
Total des actifs non financiers	39 179 184	39 267 429
Situation financière nette ministérielle	37 224 044	37 001 683

Passif éventuel (note 16)

Obligations contractuelles (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Signé par,

John Forster

Sous-ministre

Ottawa, Canada

Date : 24 août 2017

Signé par,

Claude Rochette CPA, CMA

Agent principal des finances

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE NETTE MINISTÉRIELLE (NON AUDITÉ)



Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2017 Résultats prévus	2017	2016* (Après redressement note 21)
Charges			
Opérations de soutien et de combat de la Défense	1 467 778	1 527 724	1 523 391
Services de la Défense et contributions au gouvernement	410 730	435 910	488 075
Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action	3 158 441	3 862 060	3 580 878
Production des éléments de capacité de la Défense	13 187 421	12 922 177	13 559 781
Recherche et développement concernant les capacités de la Défense	368 552	453 908	441 809
Services internes	453 087	422 064	414 942
Total des charges	19 046 009	19 623 843	20 008 876
Revenus			
Ventes de produits et services	407 670	409 778	449 750
Gains provenant de l'aliénation d'actifs	65 685	18 291	17 771
Autre	21 625	14 779	108 865
Revenus d'intérêts et gains sur change	10 595	15 170	20 758
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(22 652)	(10 192)	(18 251)
Total des revenus	482 923	447 826	578 893
Coût net des activités poursuivies	18 563 086	19 176 017	19 429 983
Activités transférées			
Charges	0	0	1 338
Coût net des activités transférées	0	0	1 338
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	18 563 086	19 176 017	19 431 321
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		19 107 537	18 395 768
Variations des montants à recevoir du Trésor		(482 896)	180 554
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 18)		773 556	735 364
Transfert de débiteurs à Services publics et Approvisionnement Canada (note 19)		(14)	(307)
Éléments d'actif et de passif transférés entre ministères		195	(528)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(222 361)	120 470
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		37 001 683	37 122 153
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		37 224 044	37 001 683

Information sectorielle (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

*Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE MINISTÉRIELLE (NON AUDITÉ)



Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2017	2016 (Après redressement note 21)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(222 361)	120 470
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 757 236	2 763 740
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 545 517)	(2 490 333)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(18 274)	(12 706)
Perte découlant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(167 918)	(420 222)
Ajustements d'immobilisations corporelles	55 269	377 869
Transfert entre ministères	195	(528)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	80 991	217 820
Variation due aux stocks	(253 475)	(108 370)
Variation due aux charges payées d'avance	84 239	(133 661)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(310 606)	96 259
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	2 265 746	2 169 487
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	1 955 140	2 265 746

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉ)



Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2017	2016 (Après redressement note 21)
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	19 176 017	19 431 321
Éléments sans effet sur la trésorerie inclus dans le coût de fonctionnement net		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 545 517)	(2 490 333)
Perte découlant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(167 918)	(420 222)
Ajustements d'immobilisations corporelles	55 269	377 869
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 18)	(773 556)	(735 364)
Paielements de transition pour l'implantation des paielements salariaux en arrérages (note 19)	14	307
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs	53 259	159 058
Augmentation (diminution) des prêts et avances	11 274	2 812
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	84 239	(133 661)
Augmentation (diminution) des stocks	(253 475)	(108 370)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	477 402	(264 227)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 348)	6 128
Diminution (augmentation) des dépôts et comptes en fiducie	(78)	1 521
Diminution (augmentation) des revenus reportés	617	(2 488)
Diminution (augmentation) des comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance	(14 075)	46 737
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	128 516	74 705
Diminution (augmentation) du passif relatif à l'assainissement	(17 269)	(93 983)
Diminution (augmentation) du passif futur pour la restauration d'immobilisations	88 224	(270 760)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	16 301 595	15 581 050
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 15)	2 757 236	2 763 740
Produits de l'aliénation d'immobilisation corporelles	(18 274)	(12 706)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	2 738 962	2 751 034
Activités de financement		
Paielements et ajustements au titre des contrats de location-acquisition	66 980	63 684
Encaisse utilisée pour les activités de financement	66 980	63 684
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	19 107 537	18 395 768

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

> POUVOIRS

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a été constitué aux termes de la *Loi sur la défense nationale* (LDN) sous l'autorité du ministre de la Défense nationale en vertu de l'article 3. Le ministre est aussi responsable des Forces canadiennes (FC) et est compétent pour toutes les questions de défense nationale en vertu de l'article 4. Le ministre est responsable de la construction et de l'entretien de tous les établissements et ouvrages de défense du Canada, et la recherche liée à la défense nationale et à la mise au point et au perfectionnement des matériels.

> OBJECTIFS

Au nom du peuple canadien, les Forces armées canadiennes (FAC), le MDN, et plusieurs organisations et organismes du portefeuille de la défense (collectivement « le ministère ») se tiennent prêts à exercer trois rôles clés :

- Protection du Canada et défense de notre souveraineté;
- Collaboration avec le plus proche allié du Canada, les États-Unis, en vue de la défense de l'Amérique du Nord; et
- Contribution à la paix et la sécurité dans le monde grâce à des opérations menées à l'échelle internationale, la plupart du temps en partenariat avec des alliés d'autres pays.

La Défense a mis en œuvre une nouvelle architecture d'alignement des programmes (AAP), qui entre en vigueur au cours de l'année financière 2014-15, et qui représente et expose plus fidèlement les « activités de la Défense ». Cette AAP décrit ce que la Défense fournit aux et pour les Canadiens, tout en illustrant la façon dont ces contributions et ces effets sont formés et livrés. Grâce à cette structure révisée, la Défense est mieux en mesure de s'attaquer à la granularité du programme et aux interdépendances requises par les examens

stratégiques et d'institutionnaliser un paradigme de « gestion axée sur les résultats » qui appuiera la gestion stratégique de la Défense. Cette structure fournit également un cadre qui se prête mieux à la description du rendement de la Défense ainsi qu'à la démonstration des résultats. Les activités liées aux Programmes ont été harmonisées et, dans de nombreux cas, regroupées dans la nouvelle AAP comme suit :

(a) Opérations de soutien et de combat de la Défense

Le Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense vise à offrir une puissance militaire dans le cadre d'opérations de combat, de sécurité, de stabilité et de surveillance menées en réaction à des menaces armées, ou à un risque d'agression armée, dans le but de protéger la souveraineté du Canada, d'appuyer les valeurs des Canadiens et de défendre les intérêts du gouvernement du Canada. Les résultats escomptés du Programme sont atteints par la mise en œuvre de capacités de la Défense à l'échelle nationale, continentale et internationale, de façon indépendante ou en collaboration avec des alliés, dans le but premier de contrer les menaces par la force militaire.

L'expression « capacité de la Défense » est un terme collectif qui fait référence à la capacité d'une force militaire d'obtenir les effets escomptés pour contrer une menace par la réalisation d'une opération de la Défense (ou la prestation d'un service de la Défense) en exécutant des tâches conformément aux concepts, aux doctrines et aux normes établis. Les forces militaires fournies par la Défense sont constituées d'éléments de force, soit des entités organisationnelles qui, elles, sont composées de membres des Forces armées canadiennes (FAC) et, dans certains cas, de membres du personnel du ministère de la Défense nationale (MDN).

Les éléments de force comprennent les personnes et une expertise spécialisée, les renseignements spécialisés, le matériel (p. ex., équipements, plateformes, systèmes d'armes) et, dans certains cas, les biens immobiliers nécessaires à la mise en œuvre des capacités pour contrer les menaces. Les éléments de force sont de taille



Pour l'exercice terminé le 31 mars

et de composition diverses en fonction des capacités qu'ils doivent mettre en œuvre dans le cadre d'une opération.

La *LDN*, la politique en matière de défense, les traités et les accords internationaux, l'appartenance à des organisations militaires et les directives reçues par le gouvernement du Canada sous-tendent ce Programme. Les sous-programmes découlant de ce Programme visent un éventail de menaces qui peuvent surgir dans divers contextes opérationnels, dans le cadre de divers mécanismes de prestation et dans diverses régions géographiques.

(b) Services de la Défense et contributions au gouvernement

Le Programme Services de la Défense et contributions au gouvernement vise à appuyer la réalisation des initiatives du gouvernement du Canada en matière de sécurité et de sûreté, et à encourager la reconnaissance et la fierté à l'égard du Canada et des forces militaires canadiennes. Un tel soutien est fourni grâce à la prestation de services de la Défense uniques à l'appui d'autres éléments du gouvernement ou de la population canadienne.

En vue de susciter et de partager un sentiment de fierté et de sensibiliser la population à l'égard de l'héritage, des contributions et du leadership militaires du Canada, la Défense fournit des services uniques ainsi que des occasions de sensibilisation, de préservation et de développement. Les services uniques de la Défense comprennent également les opérations menées en vue d'assurer ou d'améliorer la sécurité, la sûreté, la stabilité et/ou le bien-être des Canadiens ou de populations en péril d'autres nations, conformément aux valeurs canadiennes et aux intérêts du gouvernement du Canada, dans les situations où une défense contre des menaces armées pourrait être nécessaire mais ne constitue pas l'objectif premier.

Les opérations sont menées en employant des éléments de force en vue d'atteindre un effet escompté dans des contextes précis grâce à l'exécution de tâches selon les concepts, les doctrines et les normes établis. Les

éléments de force fournis par la Défense sont des entités organisationnelles composées de membres des Forces armées canadiennes et, dans certains cas, de membres du personnel du ministère de la Défense nationale. Les éléments de force sont de taille et de composition diverses en fonction des capacités qu'ils doivent mettre en œuvre dans le cadre d'une opération.

La Défense se tient prête en tout temps à employer des éléments de force dans le cadre de ce Programme; toutefois, des opérations d'envergure n'ont pas lieu systématiquement au cours de chaque année financière.

(c) Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action

Le Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action produit et renouvelle les éléments de force de façon continue aux fins d'utilisation dans le cadre du Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense, et pour la prestation du Programme Services de la Défense et contributions au gouvernement. Ce Programme vise ainsi à augmenter les chances de réussite et à diminuer les risques d'échec de la défense du Canada, en plus de promouvoir les intérêts du pays. Les résultats sont produits en réunissant des éléments de force provenant des éléments fondamentaux de capacité de la Défense (c.-à-d. : personnel militaire, matériel et systèmes d'information, information et, dans certains cas, biens immobiliers), et par leur intégration dans divers programmes d'instruction et de certification pour qu'ils atteignent le niveau de disponibilité opérationnelle requis afin de remplir des rôles établis à l'avance lors des opérations auxquelles ils sont affectés.

La disponibilité opérationnelle s'entend des caractéristiques que sont le volume, l'endurance, la réactivité et la capacité chez les éléments de force qui ne sont pas employés. Ces caractéristiques servent à déterminer le niveau de risque auquel on s'exposerait si d'éventuels rôles étaient attribués à ces éléments dans le cadre d'opérations en cours et de contingence. Les éléments de force produits par le Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action sont



Pour l'exercice terminé le 31 mars

organisés en portefeuilles selon les environnements maritimes, terrestres, aériens et opérations spéciales dans lesquels ils mènent leurs opérations. Il existe également des portefeuilles pour les éléments de force qui travaillent conjointement dans l'ensemble de ces domaines, et pour les éléments de force qui remplissent des fonctions de soutien commun.

Au sein de ces portefeuilles, des éléments de force sont produits afin d'atteindre des objectifs de disponibilité opérationnelle. Ceux-ci assurent le maintien de la production sur des horizons à court terme et à moyen terme, et la conformité du nombre d'éléments de force disponibles pour participer à des opérations en cours et de contingence avec les niveaux acceptables de risque opérationnel.

(d) Production des éléments de capacité de la Défense

Le Programme Production des éléments de capacité de la Défense vise à appuyer la Défense par la production et le maintien de portefeuilles d'éléments fondamentaux de capacité de défense, de sorte que ceux-ci soient toujours disponibles en fonction des quantités, des combinaisons et des conditions nécessaires pour soutenir la chaîne de programmes offerts par la Défense, du Programme Recherche et développement concernant les capacités de la Défense au Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action. Ces programmes permettent à la Défense de mener les activités du Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense et Services de la Défense et contributions au gouvernement.

Les principaux éléments de capacité de la Défense sont le personnel militaire, le matériel et les systèmes d'information, l'information et les biens immobiliers. Le Programme Production des éléments de capacité de la Défense vise notamment à fournir de manière adéquate et constante du personnel et du matériel militaires à court terme et à long terme, de sorte que ces éléments puissent être intégrés afin de produire des éléments de force par le Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action.

Les résultats sont obtenus par l'intermédiaire de programmes subordonnés, lesquels sont axés sur des portefeuilles distincts : personnel militaire et organisation, matériel, biens immobiliers, ou systèmes d'information. On a recours à une approche de cycle de vie pour gérer chaque portefeuille. Les aspects essentiels de l'approche de cycle de vie sont des sous-sous-programmes offrant les principales fonctions de cycle de vie : mise en service; maintenance; mise à niveau et approvisionnement; retrait du service; gestion du portefeuille; et coordination et contrôle généraux. Le type d'activité se déroulant dans le cadre de chacune de ces fonctions principales dépend du portefeuille d'entités produites et, par conséquent, la répartition des fonctions de cycle de vie en sous-sous-programmes est propre à chaque portefeuille. L'autorité de ce programme découle de la *LDN*.

(e) Recherche et développement concernant les capacités de la Défense

Le Programme Recherche et développement concernant les capacités de la Défense vise à fournir les bases analytiques et les connaissances nécessaires pour prévoir les changements relatifs aux menaces et à la sécurité et pour déterminer la demande se rattachant aux capacités de la Défense à court et à long terme afin de permettre une prise de décisions stratégiques fondées sur les résultats qui harmonisent l'introduction, la modification et le dessaisissement des capacités de la Défense et guident l'application des capacités existantes selon des degrés de risque acceptables.

Les résultats sont obtenus par : l'établissement et la surveillance des objectifs à court terme de préparation des éléments de force et de l'exécution des opérations de la Défense; la détermination des leçons retenues à partir des opérations antérieures; l'évaluation des tendances en matière de défense et de sécurité; le développement et l'intégration de nouvelles connaissances et de nouveaux systèmes ainsi que de nouvelles méthodes pour exécuter les opérations; l'élaboration d'approches et la réalisation d'analyses des capacités de la Défense sur le plan stratégique, opérationnel et tactique; l'évaluation des capacités actuelles et futures; l'élaboration et l'évaluation



Pour l'exercice terminé le 31 mars

de solution de rechange pour la Défense; la prestation d'une surveillance et expertise concernant les capacités de la Défense; et la planification de l'utilisation des capacités de la Défense pour des capacités de la Défense durables dans l'avenir.

Ainsi, ce Programme appuie la Défense en fournissant les produits et services essentiels au Programme de Production d'éléments de capacité de la Défense, au Programme de production d'éléments de force prête à l'action de la Défense et, en partie, au Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense ainsi qu'au Programme Services de la Défense et contributions au gouvernement.

Ce Programme habilite aussi directement la réalisation de la gestion et de la surveillance de la Défense dans son ensemble.

(f) Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier. Les groupes d'activités sont les suivants: services de soutien de la gouvernance et de la gestion, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion financières, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables gouvernementales énoncées ci-après, qui sont basées sur les normes comptables pour le secteur public du Canada. À l'exception du traitement comptable des prestations de retraite, la présentation et les résultats découlant de l'application des conventions comptables n'entraînent aucune divergence notable par rapport aux normes comptables pour le secteur public du Canada. Les prestations de retraite pour les membres des FAC sont visées par les exigences énoncées dans la Norme comptable du Conseil du Trésor et décrites à l'alinéa 2(g) (i), qui prévoit que les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, et non du ministère. D'autres renseignements sont déclarés à la note 8.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état consolidé de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégré au Rapport sur les plans et les priorités 2016-17. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la



Pour l'exercice terminé le 31 mars

section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état consolidé de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités* 2016-17.

(b) Consolidation

Ces états financiers consolidés incluent les comptes des sous-entités qui sont sous la responsabilité de sous ministre. Les comptes de ces sous-entités ont été consolidés avec ceux du ministère et toutes les opérations et tous les soldes inter-organisationnels ont été éliminés. Le ministère englobe le MDN, les FAC et plusieurs organismes connexes dans le portefeuille de la Défense qui ont une mission de défense et qui font partie du Programme des services de la Défense.

Voici les organismes qui font partie de ces états financiers consolidés :

- Le Programme des cadets du Canada et les Rangers juniors canadiens;
- L'Agence de logement des Forces canadiennes;
- Recherche et développement pour la défense Canada;
- Le Bureau de l'Ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes;
- Le Cabinet du Juge-avocat général.

Le Comité externe d'examen des griefs militaires, la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire, le Centre de la sécurité des télécommunications Canada et le Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications sont exclus de la consolidation parce qu'ils ne font pas partie du Programme des services de la Défense même s'ils relèvent du ministre de la Défense nationale.

(c) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au

Trésor, et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(d) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Revenus

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les fonds reçus d'avance de tiers de l'extérieur pour l'approvisionnement en biens, la prestation de services ou l'utilisation d'actifs sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.
- Les autres revenus sont comptabilisés dans la période où survient l'opération ou l'événement sous-jacent qui a engendré les revenus.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent pas servir à acquitter les passifs du ministère. Bien qu'il soit attendu que le sous ministre maintienne le contrôle comptable, il n'a pas d'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à être dépensés à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

(f) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque les autorisations de paiement existent et que le bénéficiaire a satisfait aux critères (ou aux conditions) d'admissibilité (pour les subventions) ou a satisfait aux exigences de rendement (pour les contributions) établis dans le cadre du Programme des paiements de transfert. En ce qui concerne le paiement des contributions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, l'indemnisation des victimes d'accidents de travail et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(g) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite

Les employés civils admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité du ministère à l'égard du régime de retraite se limite aux

cotisations versées tel que déterminé par l'actuaire en chef du Canada. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

Le ministère administre les prestations de retraite pour les membres des FAC, forces régulière et de réserve. Le ministère cotise pour le service actuel ou passé des membres et finance les déficits actuariels déterminés par l'actuaire en chef du Canada. Outre les contributions régulières, la Loi actuelle exige également que le ministère fasse des contributions pour remédier aux insuffisances actuarielles des régimes de pension. Ces cotisations du ministère sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Ce traitement comptable correspond au financement alloué aux ministères par le biais de crédits parlementaires. Les biens et les dettes relatifs au compte de pension de retraite du régime de pension des FAC ne sont pas reflétés dans l'état financier du ministère, car le compte de pension de retraite relève du gouvernement et ces données sont présentées dans l'état financier consolidé du gouvernement du Canada. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(ii) Indemnités de départ

Certains employés et membres des FAC ont droit à des indemnités de départ, conformément aux dispositions de leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés civils est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement. Le coût de l'obligation liée aux indemnités de départ gagnées par les membres des FAC est fondé sur une évaluation actuarielle calculée au moyen d'hypothèses démographiques relatives aux membres des FAC.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

(h) Débiteurs et prêts

Les débiteurs et les prêts sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Les paiements de transfert qui sont remboursables sans condition sont comptabilisés comme des prêts. Une provision est établie pour les débiteurs et les prêts dont le recouvrement est incertain.

(i) Passifs éventuels – Réclamations et litiges

Les passifs éventuels représentent des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles dépendamment si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et s'il est possible d'établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée, l'éventualité est présentée dans les notes aux états financiers.

(j) Passifs environnementaux

Le passif environnemental est composé des coûts estimatifs liés à l'assainissement des sites contaminés ainsi que des coûts estimatifs liés aux obligations associées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de passif environnemental.

(i) Sites contaminés

On comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsque tous les critères suivants sont remplis : il existe une norme environnementale, la contamination excède la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité du site, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de

trésorerie nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation appliqué est tiré des taux d'intérêt débiteur mensuel du Trésor pour les périodes d'un an et plus. Les taux d'actualisation utilisés sont basés sur le taux associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement. Pour les coûts d'assainissement qui incluent des rentrées de fonds futures s'étendant sur plus de 25 ans, le gouvernement du Canada utilise le taux d'intérêt débiteur de 25 ans.

(ii) Obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation

On comptabilise un passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation lorsque tous les critères suivants sont remplis : il existe une entente, un contrat, une loi ou une obligation implicite ou morale qui oblige le gouvernement à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle, l'opération ou l'événement passé donnant lieu au passif de mise hors service a eu lieu, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, en fonction des meilleures estimations du gouvernement concernant le coût de mise hors service de l'immobilisation corporelle. Si cette immobilisation est amortie complètement, les coûts liés à la mise hors service seront imputés aux charges. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre les immobilisations hors service, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause et lorsqu'on prévoit régler ces montants au moment de la mise hors service des sites, des installations ou des immobilisations afférents.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

(iii) Autres éléments de passif environnemental

On comptabilise un passif au titre des anciens sites où se trouvent des munitions explosives non explosées (UXO) lorsqu'il existe une base de mesure appropriée, qu'il soit attendu que des avantages économiques futurs seront perdus et qu'il soit possible de faire une estimation raisonnable. Ces passifs sont des obligations actuelles envers des tiers, qui résultent d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le passif environnemental comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés. S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du ministère, un passif éventuel est divulgué dans les notes afférentes aux états financiers. S'il existe une incertitude relative à la mesure, celle-ci est aussi divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

(k) Stocks

Les stocks comprennent les biens consommables et les munitions. Les stocks sont évalués selon la méthode du prix moyen mobile pondéré. Les stocks gérés par les fournisseurs et qui ne sont pas enregistrés dans le Système d'information de la gestion des ressources de la Défense (SIGRD) sont évalués selon la méthode de coûts utilisée par les fournisseurs (méthode du premier entré, premier sorti (PEPS), méthode du dernier entré, premier sorti (DEPS), méthode du coût historique ou méthode du prix moyen mobile pondéré). Les items qui seront aliénés ne sont pas inclus dans la valeur des stocks puisqu'aucune valeur de récupération n'est attendue (Pour plus de détails, voir note 14).

(l) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice. Les gains résultant de la conversion de devises sont présentés comme revenus au poste revenus d'intérêts et gains sur change, tandis que les pertes résultant de la conversion de devises sont présentées au poste autres charges dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette du ministère.

(m) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 30 000 \$, y compris les contrats de location-acquisition, les améliorations et les améliorations locatives, sont capitalisées à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées. Ceux-ci sont regroupés et traités comme des immobilisations, du point de vue des finances. Un seuil de capitalisation inférieur à 30 000 \$ peut s'appliquer aux éléments d'actif groupés. Les éléments d'actif groupés représentent les articles à l'appui d'immobilisations (par exemple, pièces de rechange, etc.). La valeur des éléments d'actif groupés est incluse dans la valeur des immobilisations qu'ils appuient.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Immeubles	10 à 40 ans
Travaux	5 à 40 ans
Machinerie et équipement	3 à 30 ans
Matériel informatique	3 à 30 ans
Logiciels	2 à 10 ans
Armement et matériel de défense	3 à 30 ans
Autre équipement	5 à 30 ans
Navires et bateaux	10 à 30 ans
Aéronefs	20 à 40 ans
Véhicules motorisés non militaires	2 à 30 ans
Véhicules militaires	3 à 25 ans
Autres véhicules	4 à 30 ans
Améliorations locatives	Le moins du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Immobilisations corporelles louées	Durée du bail ou de la vie économique

Les éléments d'actif groupés sont amortis à un rythme similaire à celui du regroupement d'immobilisations qu'ils soutiennent.

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie d'immobilisations applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

(n) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation

des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les passifs et les gains éventuels, les passifs relatifs à l'assainissement, les passifs futurs pour la restauration d'immobilisations, le passif au titre des avantages sociaux futurs, les provisions pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Les passifs environnementaux sont sujets à une incertitude relative à la mesure, tel que mentionné à la note 5, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans l'estimation des coûts d'assainissement des sites contaminés ou de la mise hors service des immobilisations, de l'utilisation d'une valeur actualisée des coûts estimés futurs et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement ou des coûts de la mise hors service d'immobilisation. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, l'échéancier des dépenses, la technologie utilisée de la révision des normes environnementales ou de changements de réglementation pourraient entraîner des changements considérables aux passifs environnementaux comptabilisés.

3. Autorisations parlementaires

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état consolidé de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été autorisées au cours d'exercices précédents, de l'exercice en cours ou qui



Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

Il seront dans des exercices à venir. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets du ministère pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou de la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations de l'exercice en cours utilisées

(en milliers de dollars)	2017	2016 (Après redressement note 21)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	19 176 017	19 431 321
Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les autorisations		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	(2 545 517)	(2 490 333)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 18)	(773 556)	(735 364)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	128 516	74 705
Remboursement de charges des exercices précédents	41 899	68 818
Diminution (augmentation) des indemnités de vacance et congés compensatoires	(1 348)	6 128
Perte découlant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(167 918)	(420 222)
Ajustements d'immobilisations corporelles	55 269	377 869
Remboursement des dépenses de programme	37 225	155 450
Diminution (augmentation) des revenus reportés	617	(2 488)
Diminution (augmentation) des charges à payer non imputées aux autorisations	(4 080)	(2 010)
Défense pour mauvaises créances	(40 238)	(155 135)
Diminution (augmentation) des passifs relatifs à l'assainissement (note 5)	(17 269)	(93 983)
Diminution (augmentation) des passifs futurs pour la restauration d'immobilisations (note 5)	88 224	(251 327)
Produits de l'aliénation de biens excédentaires	(18 274)	(12 706)
Divers	(40 124)	295 266
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les autorisations	(3 256 574)	(3 185 332)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 15)	2 757 236	2 763 740
Diminution (augmentation) des obligations au titre des d'immobilisations corporelles louées	66 980	63 684
Augmentation (diminution) d'achat de stocks (moins utilisation et ajustements)	(253 475)	(108 370)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	84 239	(133 661)
Paievements de transition pour l'implantation des paiements salariaux en arrérages	14	307
Revenus perçus des débiteurs d'exercices antérieurs	31 717	(165 616)
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	2 686 711	2 420 084
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	18 606 154	18 666 073



Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2017	2016
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	14 304 176	14 164 552
Crédit 5 – Dépenses en capital	3 504 238	4 105 468
Crédit 10 – Subventions et contributions	162 993	165 552
Montants législatifs	1 498 958	1 561 838
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	(807 671)	(1 203 563)
Affectations bloquées et autres ressources inutilisées prévues	(56 540)	(36 063)
Ressources inutilisées résiduelles	0	(91 711)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	18 606 154	18 666 073

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous donne le détail des crédoiteurs et des charges à payer du ministère :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Créditeurs – autres ministères et organismes	129 051	109 517
Créditeurs – parties externes	1 195 125	1 668 479
	1 324 176	1 777 996
Charges à payer *	802 716	826 298
Total des crédoiteurs et des charges à payer	2 126 892	2 604 294

* Dans le *Plan d'action économique du Canada de 2012*, le gouvernement a annoncé des mesures économiques que les ministères devront mettre en œuvre au cours des trois prochains exercices financiers à compter de 2012-13. En conséquence, au 31 mars 2017, le ministère a enregistré une obligation au titre des prestations de cessation d'emploi de l'ordre de 18,5 millions de dollars (22,4 millions de dollars en 2015-16) dans les charges à payer pour refléter les coûts estimatifs de réaménagement des effectifs.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Passifs environnementaux

(a) Assainissement des sites contaminés

Le gouvernement a élaboré une « Approche fédérale en matière de lieux contaminés », qui incorpore une démarche de gestion des sites contaminés fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés situés sur les terres fédérales qui ont été répertoriés, ce qui permet de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour l'environnement et la santé humaine.

Le ministère a relevé un total de 1 073 sites (1 118¹ sites en 2015-16) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. Parmi ces derniers, le ministère en a évalué 279 sites (253 sites en 2015-16) pour lesquels des mesures sont possibles et pour lesquels un passif de 509 885 970 \$ (499 937 631 \$ en 2015-16) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée après la réalisation de l'évaluation des sites et se fonde sur un examen des résultats de l'évaluation des sites par des experts en environnement et sur les solutions possibles d'assainissement proposées.

De plus, un modèle statistique se fondant sur une projection du nombre de sites qui passeront à l'étape des travaux d'assainissement et sur lequel on applique les coûts courants et historiques est utilisé pour estimer le passif d'un groupe des sites non évalués. En conséquence, il existe 226 sites non évalués (304 sites en 2015-16) pour lesquels un passif estimé de 26 753 843 \$ (19 432 968 \$ en 2015-16) a été enregistré basé sur ce modèle.

1. 1 184 sites ont été identifiés en 2015-16, mais ce nombre inclut 66 sites qui sont fermés : qui ont déjà été assainis ou avaient été évalués et jugés ne pas être contaminés. Les sites fermés ne sont pas identifiés dans l'année en cours.

La combinaison de ces deux estimations, totalisant 536 639 813 \$ (519 370 599 \$ en 2015-16), constitue la meilleure estimation de la direction concernant le coût nécessaire pour assainir les sites afin qu'ils respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination, en fonction de l'information connue à la date de préparation des états financiers.

Aucun passif n'a été comptabilisé pour les 568 sites restants (561 sites en 2015-16). Certains de ces sites sont à différents stades d'essais et d'évaluations et si l'assainissement est nécessaire, un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Pour d'autres sites, le ministère ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs (il y a absence probable de toute incidence environnementale ou menace pour la santé humaine significative). Ces sites seront réexaminés et un passif pour assainissement sera comptabilisé si l'on prévoit renoncer à des avantages économiques futurs.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs de ce passif par nature et par source, les recouvrements connexes attendus et les dépenses futures totales non actualisées en date du 31 mars 2017 et du 31 mars 2016. Lorsque l'estimation du passif repose sur des besoins de trésorerie futurs, le montant est rajusté pour tenir compte de l'inflation à partir d'une prévision de l'indice des prix à la consommation de 2 %. L'inflation est prise en compte dans le montant non actualisé. On a utilisé le taux d'intérêt débiteur du Trésor du Gouvernement du Canada qui s'applique aux emprunts à échéance similaire pour actualiser les dépenses futures estimatives. Les taux de mars 2017 vont de 0,89 % pour les emprunts qui échoient à 2 ans à 2,55 % pour les emprunts qui échoient à 25 ans ou plus.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Passifs environnementaux (suite)

(a) Assainissement des sites contaminés (suite)

2017			
Nature et source	Nombre de sites	Passif estimé	Dépenses totales estimées (non-actualisées)
Sites militaires actuels ou anciens ⁽¹⁾	371	379 324 959	394 376 543
Pratiques liées aux carburants ⁽²⁾	386	36 109 323	38 228 759
Sites d'enfouissement/de déchets ⁽³⁾	154	37 748 626	39 431 706
Actif de génie/transport aérien et terrestre ⁽⁴⁾	10	907 985	1 077 986
Installations maritimes/sites aquatiques ⁽⁵⁾	20	12 936 991	13 043 182
Bureaux/sites commerciaux ou industriels ⁽⁶⁾	64	19 239 779	19 432 096
Autre ⁽⁷⁾	68	50 372 150	53 084 323
Totales	1 073	536 639 813	558 674 595

2016 (Après redressement)			
Nature et source	Nombre de sites	Passif estimé	Dépenses totales estimées (non-actualisées)
Sites militaires actuels ou anciens ⁽¹⁾	385	415 555 904	433 854 762
Pratiques liées aux carburants ⁽²⁾	391	43 359 416	44 579 433
Sites d'enfouissement/de déchets ⁽³⁾	165	43 697 871	45 182 149
Actif de génie/transport aérien et terrestre ⁽⁴⁾	10	961 733	1 018 834
Installations maritimes/sites aquatiques ⁽⁵⁾	20	3 382 414	3 444 344
Bureaux/sites commerciaux ou industriels ⁽⁶⁾	72	1 093 217	1 120 804
Autre ⁽⁷⁾	75	11 320 044	11 359 000
Totales	1 118	519 370 599	540 559 326

Au 31 mars 2017, a aucun recouvrements n'était prévu

(1) Contamination associée aux opérations sur des sites militaires et anciens sites militaires où des activités telles que le transport et le stockage de carburant, des sites d'élimination des déchets et l'utilisation de peinture contenant des métaux/BPC sur les bâtiments ont donné lieu à une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex. hydrocarbures pétroliers, BPC, métaux lourds. Les sites comportent souvent des sources de contamination multiples.

(2) Contamination principalement associée au transport et stockage de carburant, p. ex. déversements accidentels liés à des réservoirs de stockage de carburant ou à d'anciennes pratiques de manipulation du carburant p. ex. hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycyclique et BTEX.

(3) Contamination associée à d'anciens sites d'enfouissement / de déchets ou à des écoulements de matériaux déposés dans un site d'enfouissement / de déchets, p. ex. métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycyclique, BTEX, autres contaminants organiques, etc.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Passifs environnementaux (suite)

(a) Assainissement des sites contaminés (suite)

(4) Contamination associée à l'exploitation d'actifs tel qu'aéroports, chemins de fer et routes où des activités telles que le transport et le stockage de carburant, les sites d'élimination des déchets, les installations de formation en lutte contre les incendies et les aires de stockage de produits chimiques ont donné lieu à une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex. métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX et autres contaminants organiques. Les sites ont souvent plusieurs sources de contamination.

(5) Contamination associée à l'exploitation d'actifs marins, p. ex. installations portuaires, ports, systèmes de navigation, phares, stations hydrométriques, où des activités telles que le transport et le stockage de carburant et l'utilisation de peinture contenant des métaux (p. ex. sur les phares) ont donné lieu à une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex. métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques et autres contaminants organiques. Les sites comportent souvent des sources de contamination multiples.

(6) Contamination associée à l'exploitation d'installations de bureaux / commerciales / industrielles où des activités telles que le transport et le stockage de carburant, les sites d'élimination des déchets et l'utilisation de peinture contenant des métaux ont donné lieu à une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex. métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, etc. Les sites ont souvent de multiples sources de contamination.

(7) Contamination par d'autres sources, p. ex. utilisation de pesticides, d'herbicides, d'engrais sur des sites agricoles; utilisation de BPC, les installations de formation d'entraînement en lutte contre les incendies, les champs de tir et les installations de formation, etc.

(b) Autres éléments de passif environnemental

On comptabilise un passif au titre des anciens sites où se trouvent des UXO lorsqu'il existe une base de mesure appropriée et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable. Ces passifs sont des obligations actuelles envers des tiers, qui résultent d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le ministère a relevé environ 635 sites (893 sites en 2015-16) où l'on soupçonne la présence des UXO qui pourraient devoir être éliminées. Sur ces sites, 68 sites (61 sites en 2015-16) sont confirmés comme étant des sites touchés par les UXO. Selon les meilleures estimations du ministère, on a comptabilisé un passif de 184 millions \$ (272 millions \$ en 2015-16) en vue des activités

d'élimination sur 10 sites (10 sites en 2015-16) des sites à UXO confirmés. L'assainissement a été effectué sur 1 de ces sites (14 sites en 2015-16) et il sera fermé au cours du prochain exercice financier. Les autres 624 sites (869 sites en 2015-16) sont actuellement à la phase d'évaluation et il n'est pas encore possible de déterminer une estimation raisonnable. Sur ces sites, l'obligation d'activités d'élimination est probable pour 68 sites, impossible à déterminer pour 146 sites et improbable pour 410 sites.

Les efforts suivis du ministère concernant l'évaluation des sites contaminés, les obligations au titre de la mise hors services des biens et les sites touchés par les UXO peuvent entraîner des éléments de passif environnemental supplémentaires. Tout élément de passif supplémentaire sera comptabilisé pendant l'exercice au cours duquel il sera connu et pourra être raisonnablement estimé.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Dépôts et comptes en fiducie

Le tableau suivant donne le détail des dépôts et comptes en fiducie du ministère :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Dépôt de garantie d'entrepreneur		
Dépôts, solde au début de l'exercice	3 498	4 554
Dépôts reçus	7 764	7 188
Remboursements	(7 378)	(8 244)
Dépôt de garantie d'entrepreneur, solde à la fin de l'exercice	3 884	3 498
Compte en fiducie, Successions – Forces armées*		
Compte en fiducie, solde au début de l'exercice	774	1 239
Fonds reçus	925	1 165
Paievements	(1 233)	(1 630)
Compte en fiducie, Successions – Forces armées, solde à la fin de l'exercice	466	774
Solde de clôture	4 350	4 272

* Le compte en fiducie, Successions – Forces armées est un compte servant à inscrire les successions militaires des membres des Forces canadiennes décédés, en conformité avec l'article 42 de la *Loi sur la défense nationale*. L'actif net des successions est distribué aux héritiers légaux sous l'administration du Juge-avocat général en sa qualité de directeur des successions.

7. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés, résultant de montants reçus de parties externes et réservés au financement des charges en lien avec les droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Gouvernements étrangers		
Solde au début de l'exercice	6 341	4 539
Fonds reçus	155 394	89 878
Revenus constatés	(155 465)	(88 076)
Gouvernements étrangers, solde à la fin de l'exercice	6 270	6 341
Autres comptes à des fins déterminées		
Solde au début de l'exercice	6 476	5 790
Fonds reçus	2 121	3 727
Revenus constatés	(2 667)	(3 041)
Autres comptes à des fins déterminées, solde à la fin de l'exercice	5 930	6 476
Solde de clôture	12 200	12 817



Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance

Les présents régimes de pension des Forces canadiennes (les « régimes de pension des FC »), établis en 1901 en vertu de la *Loi sur la pension de la milice*, sont administrés conformément aux dispositions de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Le Régime de retraite des Forces canadiennes (RRFC) s'applique à tous les membres de la Force régulière des Forces canadiennes. Les membres de la Force de réserve disposant d'un nombre suffisant d'années de services et de gains ouvrant droit à pension sont couverts par le RRFC ou le Régime de pension de la Force de réserve (RPFR), qui est entré en vigueur le 1^{er} mars 2007, selon leur statut d'employé et leurs gains.

Le ministère maintient des comptes pour enregistrer les opérations liées aux régimes de pension des FC qui comprennent le compte de pension de retraite des Forces canadiennes, le compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, le compte de conventions de retraite (CR) et le compte de la caisse de retraite de la Force de réserve. Ces comptes servent à la comptabilisation des cotisations, des versements de prestations, des intérêts créditeurs, des impôts remboursables, des débits et crédits d'évaluation actuarielle découlant de l'examen triennal et des transferts à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP).

La valeur des passifs inscrits dans les présents états financiers ne comprennent pas la valeur actuarielle des passifs établis par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières ni les détails des placements détenus par Investissements PSP. L'information additionnelle sur les régimes de pension

des FC, y compris les états financiers audités, est publiée dans le rapport annuel des régimes de pension des Forces canadiennes, qui est disponible par l'intermédiaire du ministère de la Défense nationale. Pour obtenir d'autres renseignements sur Investissements PSP, veuillez consulter leur site Web à l'adresse **www.pspib.ca**.

Le compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes et le compte de la caisse de retraite de la Force de réserve ne rapportent pas de l'intérêt. Les comptes de la caisse de retraite sont simplement des comptes de transit. Le solde des comptes de la caisse de retraite à la fin de l'exercice représente le montant des cotisations nettes transférables à Investissements PSP.

Le ministère gère aussi le compte de prestations de décès des Forces régulières, qui fournit une assurance-vie aux membres cotisants et aux anciens membres des Forces canadiennes. Ce compte est utilisé pour comptabiliser les cotisations, les primes, les intérêts et les prestations versées.

Le CR comptabilise les transactions pour les prestations de retraite versées qui excèdent les montants alloués par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le compte de CR est inscrit auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et un transfert est effectué annuellement entre le compte de CR et l'ARC pour remettre un impôt remboursable de 50 % en ce qui concerne les contributions nettes et les crédits d'intérêt ou pour obtenir un crédit de remboursement basé sur les paiements de prestations nets. En date du 31 mars 2017, le total de l'impôt remboursable transféré se chiffre à 402 millions de dollars (382 millions de dollars en 2015-16).



Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance (suite)

Le tableau suivant donne le détail des comptes de pension de Forces canadiennes et d'assurance tel que présentées à l'état de la situation financière :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes		
Solde au début de l'exercice	168 858	183 465
Rentrées de fonds et autres crédits	1 387 813	1 461 393
Paievements et autres débits	(723 932)	(626 688)
Transferts à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public	(659 149)	(849 312)
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes - solde à la fin de l'exercice	173 590	168 858
Compte de la caisse de retraite de la Force de réserve		
Solde au début de l'exercice	(51 192)	(2 552)
Rentrées de fonds et autres crédits	57 155	71 473
Paievements et autres débits	(68 978)	(120 113)
Compte de la caisse de retraite de la Force de réserve - solde à la fin de l'exercice	(63 015)	(51 192)
Compte de conventions de retraite		
Solde au début de l'exercice	392 100	373 531
Rentrées de fonds et autres crédits	45 368	46 898
Paievements et autres débits	(28 250)	(28 329)
Compte de conventions de retraite - solde à la fin de l'exercice	409 218	392 100
Compte des prestations de décès de la Force régulière		
Solde au début de l'exercice	185 452	187 511
Rentrées de fonds et autres crédits	29 416	28 524
Paievements et autres débits	(25 368)	(30 583)
Compte des prestations de décès de la Force régulière - solde à la fin de l'exercice	189 500	185 452
Solde de clôture	709 293	695 218



Pour l'exercice terminé le 31 mars

8a. Compte de pension de retraite des Forces canadiennes

Le compte de pension de retraite des Forces canadiennes été créé pour enregistrer les transactions théoriques se rapportant aux services rendus avant le 1^{er} avril 2000. Le compte de pension de retraite ne détient aucun placement. Le montant des intérêts est crédité au compte comme si l'encaisse nette qui y est comptabilisée était placée trimestriellement dans un portefeuille d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans émises à des taux établis par règlement et détenues jusqu'à leur échéance.

L'actif et le passif relatifs au compte de pension de retraite du régime de pension des FAC ne sont pas reflétés dans les états financiers du ministère, car le compte de pension de retraite relève du gouvernement du Canada.

Les données détaillées du compte de pension de retraite, y compris les excédents ou les déficits actuariels, sont présentées dans le rapport annuel sur les régimes de retraite des Forces armées canadiennes et dans les *comptes publics du Canada*.

Le tableau ci-dessous n'inclut pas la valeur actuarielle des passifs déterminée par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières, et il est fourni uniquement à titre d'information pour déclarer les opérations et les soldes de compte.

(en milliers de dollars)	2017	2016
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes		
Solde au début de l'exercice	45 695 153	46 118 651
Rentrées de fonds et autres crédits	1 984 082	2 145 885
Paielements et autres débits	(2 470 708)	(2 569 383)
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes – solde à la fin de l'exercice	45 208 527	45 695 153



Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Obligations au titre d'immobilisations corporelles louées

Le ministère a conclu des contrats pour louer certaines immobilisations corporelles en vertu de contrats d'une valeur de 847 millions de dollars dont l'amortissement cumulé s'élève à 654 millions de dollars au 31 mars 2017 (852 millions de dollars et 618 millions de dollars respectivement au 31 mars 2016). L'obligation liée aux exercices à venir s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	Total des versements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition	Intérêts théoriques (5,29 % à 8,05 %)	Solde de l'obligation 2017	Solde de l'obligation 2016
Immeubles	97 198	(23 174)	74 024	83 091
Aéronefs	182 462	(15 474)	166 988	224 901
Total	279 660	(38 648)	241 012	307 992

Versements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition

(en milliers de dollars)	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22 et années suivantes	Total
Immeubles	13 854	11 780	11 185	10 649	49 730	97 198
Aéronefs	70 105	70 105	38 652	3 600	0	182 462
Total	83 959	81 885	49 837	14 249	49 730	279 660

Le ministère a conclu des contrats de location-acquisition d'immeubles et d'aéronefs (voir la note 15).

10. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du ministère participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »), parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en oeuvre des provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes : le groupe 1 est pour les cotisations des membres existants et contribuants au coût du régime en date du 31 décembre 2012 et le groupe 2 est pour les cotisations des nouveaux membres qui contribuent au coût du régime depuis le 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation varie selon le groupe.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Avantages sociaux futurs (suite)

(a) Prestations de retraite (suite)

En 2016-17, les charges s'élèvent à 178,0 millions de dollars (178,4 millions de dollars en 2015-16). Pour les cotisants du groupe 1, la charge représente environ 1,12 fois (1,25 fois en 2015-16) les cotisations des employés, et pour les cotisants du groupe 2, environ 1,08 fois (1,24 fois en 2015-16) les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère en ce qui concerne le régime de retraite se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

Les membres des Forces armées canadiennes de la Force régulière et les membres admissibles de la Force de réserve participent au Régime de retraite des Forces canadiennes, parrainé par le gouvernement du Canada et administré par le ministère. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les membres des Forces de la réserve des Forces armées canadiennes, qui ne sont pas admissibles au Régime de pension de retraite des Forces canadiennes, peuvent être admissibles au Régime de pension de la Force de réserve, parrainé par le gouvernement du Canada et administré par le ministère. Les prestations de retraite s'accumulent à un taux de 1,5 % par année du total des gains ouvrant droit à pension durant le service du membre, plus à un taux additionnel de 0,5 % multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives pour les membres qui ne sont pas encore admissibles aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. Les prestations sont

intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et le ministère versent des cotisations couvrant le coût du Régime de pension de retraite des FC pour le service courant et le service antérieur. En 2016-17, les charges s'élèvent à 947,0 millions de dollars (999,7 millions de dollars en 2015-16), soit environ 1,9 fois (2,07 fois en 2015-16) les cotisations des employés.

Il incombe au ministère d'assumer la gestion du programme et l'administration quotidienne des régimes de pension de retraite des FC. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

À la suite de l'évaluation actuarielle aux fins de financement effectuée par le Bureau de l'actuaire en chef, le président du Conseil du Trésor a approuvé ce qui suit :

- Des ajustements actuariels annuels de 170 millions de dollars (170 millions de dollars en 2015-16) pour financer le déficit dans le compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes et de 4,2 millions de dollars (1,9 dollar en 2015-16) pour le compte de la caisse de retraite de la Force de réserve, jusqu'à ce que le déficit soit financé conformément à l'évaluation actuarielle triennale.

Pour obtenir d'autres renseignements sur ces ajustements, veuillez consulter les rapports actuariels accessibles sur le site Web du Bureau de l'actuaire en chef, à l'adresse : <http://www.osfi-bsif.gc.ca>.

(b) Indemnités de départ

Le ministère verse des indemnités de départ aux employés de la fonction publique et aux membres des FAC en fonction de l'admissibilité, des années de service, du salaire à la cessation d'emploi et de la période de service autorisée. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Avantages sociaux futurs (suite)

(b) Indemnités de départ (suite)

Commençant en 2012 dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité de recevoir immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces changements ont été intégrés dans le calcul de l'obligation au titre des indemnités de départ courues.

Au 31 mars, les indemnités de départs totalisaient :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Employés de la fonction publique		
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	108 701	113 806
Charge pour l'exercice	(15 131)	9 092
Prestations versées pendant l'exercice	(10 269)	(14 197)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	83 301	108 701
Membres des Forces canadiennes		
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	792 100	861 700
Charge pour l'exercice	(22 182)	13 902
Prestations versées pendant l'exercice	(80 934)	(83 502)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	688 984	792 100
Total obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	772 285	900 801

11. Débiteurs

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Entités externes	235 153	389 285
Autres ministères du gouvernement	268 293	175 184
	503 446	564 469
Moins : Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	53 852	161 468
Débiteurs bruts	449 594	403 001
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(5 232)	(11 898)
Débiteurs nets	444 362	391 103



Pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Prêts et avances

Le tableau suivant présente en détail les prêts et avances :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés aux membres des FC	48 119	38 858
Avances comptables (avances temporaires)	2 207	194
Total des prêts et avances	50 326	39 052

13. Charges payées d'avance

Le tableau suivant donne le détail des charges payées d'avance :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Projet Mercury Global concernant le système de communications par satellite militaire à large bande	224 497	184 275
Achats militaires à l'étranger	201 178	209 300
Missiles Sea Sparrow	132 377	75 461
Projet de capacité de transport aérien	77 403	80 168
Entraînement en vol de l'OTAN au Canada (NFTC)	55 140	53 764
Location d'immeubles	16 035	15 217
Autres achats	21 767	25 973
Total des charges payées d'avance	728 397	644 158



Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Stocks

Le tableau suivant présente les détails des stocks, évalués au coût selon la méthode du coût moyen mobile pondéré, à l'exception des stocks détenus par les fournisseurs, qui sont évalués selon la méthode de coûts utilisée par ces derniers :

(en milliers de dollars)	2017	2016 (Après redressement note 21)*
Munitions, bombes et missiles	3 360 962	3 484 278
Uniformes et vêtements	412 711	376 332
Stocks détenus par les fournisseurs	346 720	381 016
Métal	291 017	293 961
Équipement de communications et d'information et pièces et accessoires électriques	248 309	318 835
Équipement d'ingénierie, technique et de vérification et machines-outils	221 989	246 270
Pièces de rechange pour les navires	195 282	187 393
Pièces de rechange pour l'équipement terrestre	165 765	177 910
Pièces de rechange pour les aéronefs	135 387	119 766
Bouées sonar, pièces et accessoires	130 176	136 880
Équipement médical	117 113	105 794
Carburant, pétrole et huile	37 448	64 633
Divers	147 763	171 049
Total des stocks	5 810 642	6 064 117

Le coût des stocks utilisés constaté comme une charge dans l'état des résultats et de la situation financière nette du ministère se chiffre à 795 millions de dollars en 2016-17 (587 millions de dollars en 2015-16).

Le ministère entreprend un examen de ses processus opérationnels relatifs à l'évaluation des stocks. Une analyse terminée en 2016-17 a donné lieu à l'attribution d'une indemnité de 154 millions de dollars, consignée dans le tableau ci-dessus.

*En 2016-17, le ministère a reclassifié 169,9 millions de dollars des stocks dans des éléments d'actif groupés avec effet rétroactif (note 21).



Pour l'exercice terminé le 31 mars

15. Immobilisations corporelles

Le tableau suivant donne les détails de coût des immobilisations corporelles :

(en milliers de dollars)	Solde au début de l'exercice (Après redressement note 21)	Ajustements ⁽¹⁾	Acquisitions	Dispositions et aliénations	Solde à la fin de l'exercice
Terrains, immeubles et travaux					
Terrains	86 264	0	0	(5)	86 259
Immeubles	9 650 245	459 987	609	(16 944)	10 093 897
Travaux	2 584 001	68 849	2 943	(26 490)	2 629 303
	12 320 510	528 836	3 552	(43 439)	12 809 459
Machinerie et équipement					
Machinerie et équipement	7 146 252	176 715	150 051	(16 602)	7 456 416
Matériel informatique	7 282 935	(15 327)	69 288	(108 732)	7 228 164
Logiciels	905 238	3 592	232	(480)	908 582
Armement et matériel de défense	5 535 737	599 663	1 202	(326 290)	5 810 312
Autre équipement	436 231	(323 672)	35 298	(2 187)	145 670
	21 306 393	440 971	256 071	(454 291)	21 549 144
Navires, aéronefs et véhicules					
Navires et bateaux	14 088 442	285 523	41 519	(37 319)	14 378 165
Aéronefs	18 459 524	486 603	18 032	(210 935)	18 753 224
Véhicules motorisés non militaires	990 059	3 066	74 801	(35 475)	1 032 451
Véhicules militaires	1 691 539	(9 213)	2 885	(51 853)	1 633 358
Autres véhicules	435 828	20 885	18 494	(4 564)	470 643
	35 665 392	786 864	155 731	(340 146)	36 267 841
Améliorations locatives					
Améliorations locatives	76 592	14 660	0	(146)	91 106
	76 592	14 660	0	(146)	91 106
Immobilisations corporelles louées					
Immeubles	155 400	0	0	0	155 400
Autre équipement	48	0	0	0	48
Aéronefs	696 876	0	0	(5 590)	691 286
	852 324	0	0	(5 590)	846 734
Actifs en construction					
Immeubles	843 967	(481 092)	464 876	0	827 751
Travaux d'ingénierie	98 028	(59 448)	147 053	0	185 633
Logiciels	201 357	(34 004)	36 777	(3 597)	200 533
Équipement	4 702 463	(1 608 264)	1 693 176	(1 998)	4 785 377
	5 845 815	(2 182 808)	2 341 882	(5 595)	5 999 294
Total des immobilisations corporelles brutes	76 067 026	(411 477)	2 757 236	(849 207)	77 563 578

(1) Les ajustements représentent des ajustements aux éléments d'actif groupés, des immobilisations en cours mis en service et des reclassements.

En 2016-17, le ministère a transféré des propriétés foncières (valeur comptable d'un dollar) à Pêches et océans Canada. De plus, pendant l'année, le ministère a acquis par transfert des propriétés foncières (valeur comptable nette d'un dollar) ainsi que des ouvrages et infrastructures (valeur comptable nette d'un dollar) de Pêches et océans Canada, un véhicule motorisé non militaire (valeur comptable nette de 100 330 \$) d'Affaires mondiales Canada, ainsi que de la machinerie et de l'équipement (valeur comptable nette de 99 060 \$) d'Environnement et changement climatique Canada. Ces transferts sont inclus dans la colonne des ajustements.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

15. Immobilisations corporelles (suite)

Le tableau suivant donne les détails de l'amortissement des immobilisations corporelles et sa valeur comptable nette :

(en milliers de dollars)	Solde au début de l'exercice (Après redressement note 21)	Ajustements	Amortissement	Dispositions et aliénations	Solde à la fin de l'exercice	Valeur comptable nette	
						2017	2016 (Après redressement note 21)
Terrains, immeubles et travaux							
Terrains	0	0	0	0	0	86 259	86 264
Immeubles	4 203 118	1 323	251 966	(11 240)	4 445 167	5 648 730	5 447 127
Travaux	1 448 753	1 633	72 870	(23 472)	1 499 784	1 129 519	1 135 248
	5 651 871	2 956	324 836	(34 712)	5 944 951	6 864 508	6 668 639
Machinerie et équipement							
Machinerie et équipement	5 358 912	6 915	228 218	(7 029)	5 587 016	1 869 400	1 787 340
Matériel informatique	6 535 409	(71 189)	142 087	(102 568)	6 503 739	724 425	747 526
Logiciels	525 077	627	77 140	(93)	602 751	305 831	380 161
Armement et matériel de défense	3 027 243	(13 381)	179 458	(193 452)	2 999 868	2 810 444	2 508 494
Autre équipement	382 543	(290 493)	30 367	(1 858)	120 559	25 111	53 688
	15 829 184	(367 521)	657 270	(305 000)	15 813 933	5 735 211	5 477 209
Navires, aéronefs et véhicules							
Navires et bateaux	8 948 788	(142 026)	650 232	(20 921)	9 436 073	4 942 092	5 139 654
Aéronefs	10 160 643	49 423	721 273	(208 732)	10 722 607	8 030 617	8 298 881
Véhicules motorisés non militaires	637 901	(6 476)	61 015	(34 670)	657 770	374 681	352 158
Véhicules militaires	1 327 582	(12 555)	65 783	(50 132)	1 330 678	302 680	363 957
Autres véhicules	295 782	9 258	18 023	(4 157)	318 906	151 737	140 046
	21 370 696	(102 376)	1 516 326	(318 612)	22 466 034	13 801 807	14 294 696
Améliorations locatives							
Améliorations locatives	38 406	0	6 525	(143)	44 788	46 318	38 186
	38 406	0	6 525	(143)	44 788	46 318	38 186
Immobilisations corporelles louées							
Immeubles	80 636	0	6 803	0	87 439	67 961	74 764
Autre équipement	48	0	0	0	48	0	0
Aéronefs	537 031	0	33 757	(4 548)	566 240	125 046	159 845
	617 715	0	40 560	(4 548)	653 727	193 007	234 609
Actifs en construction							
Immeubles						827 751	843 967
Travaux d'ingénierie						185 633	98 028
Logiciels						200 533	201 357
Équipement						4 785 377	4 702 463
						5 999 294	5 845 815
Total	43 507 872	(466 941)	2 545 517	(663 015)	44 923 433	32 640 145	32 559 154



Pour l'exercice terminé le 31 mars

15. Immobilisations corporelles (suite)

En date du 31 mars 2017, la valeur comptable nette des immobilisations (valeur d'acquisition de 3 768 millions de dollars) jugées excédentaires pour les besoins opérationnels du ministère était de 24,5 millions de dollars. Ces immobilisations n'ont pas été éliminées. Une autre évaluation de ces immobilisations sera menée au cours des prochains exercices et dès que l'évaluation sera terminée, les entrées comptables de radiation qui s'appliquent seront inscrites.

16. Passifs éventuels

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités du ministère et leur dénouement est inconnu. Le ministère assume des passifs éventuels pour les réclamations et litiges.

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du ministère dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Le ministère a enregistré une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Les réclamations et litiges pour lesquels le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction s'élèvent à environ 50,6 millions de dollars (3,5 millions de dollars en 2015-16) au 31 mars 2017.

17. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du ministère peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les obligations contractuelles de plus de 10 millions de dollars pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22 et années suivantes	Total
Immobilisations	2 192 277	1 778 572	1 206 513	860 969	1 554 545	7 592 876
Achats	3 476 933	1 421 161	1 252 684	860 461	6 129 407	13 140 646
Total	5 669 210	3 199 733	2 459 197	1 721 430	7 683 952	20 733 522



Pour l'exercice terminé le 31 mars

18. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux installations, services juridiques, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des victimes d'accidents de travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires des employés versées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	696 250	648 821
Installations fournies par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)	66 033	75 430
Indemnisation des victimes d'accidents de travail fournie par Emploi et Développement social Canada	7 260	7 418
Services juridiques fournis par le ministère de la Justice du Canada	4 013	3 695
Total	773 556	735 364

(b) Autres transactions entre apparentés

(en milliers de dollars)	2017	2016
Charges – autres ministères et organismes	1 226 786	1 229 420
Revenus – autres ministères et organismes	18 392	20 871
Total	1 245 178	1 250 291

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).



Pour l'exercice terminé le 31 mars

19. Transferts à destination d'autres ministères

Transfert des paiements de transition pour l'implantation des paiements salariaux en arrérages

Le gouvernement du Canada a commencé le paiement de salaires en arrérages en 2014-15. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré dans le futur. La transition vers les paiements salariaux en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du ministère. Cependant, cela a occasionné l'utilisation d'autorisations de dépenses supplémentaires par le ministère. Avant la fin de l'exercice, les paiements de transition pour l'implantation des paiements salariaux en arrérages ont été transférés à un compte central géré par SPAC, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

En 2016-17, des paiements d'un montant de 14 000 \$ (307 000 \$ en 2015-16) ont continué à être transféré à SPAC pour la mise en œuvre des paiements de salaire en arrérages.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

20. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du ministère. La présentation par secteur décrite à la note 1 est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par le programme principal, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en milliers de dollars)	OSCD ¹	SDCG ²	PEFDPA ³	PECD ⁴
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux	838 940	299 201	2 895 043	4 803 594
Amortissement	85	17	295	2 545 120
Services professionnels et spéciaux	167 198	25 180	64 844	1 642 938
Services de réparation et entretien	17 603	909	6 786	1 281 864
Charges liées aux actifs corporels	22 611	4 472	65 697	943 327
Fournitures et approvisionnements	72 503	33 284	315 777	469 038
Transports et communications	61 882	28 775	138 085	531 867
Autres services	24 351	8 201	44 901	292 210
Locaux	12 798	10 065	31 641	130 151
Équipements et autres locations	16 386	16 274	94 709	46 938
Services publics	2 238	369	1 310	168 130
Perte découlant de l'aliénation, de la radiation et de la dépréciation des immobilisations corporelles	167 918	0	0	0
Dépense pour mauvaises créances	1 202	471	1 833	30 152
Intérêts relatifs aux paiements au titre des contrats de location-acquisition	70 551	0	0	(54 403)
Publicité, imprimerie et services connexes	3 724	377	1 032	7 992
Autres charges	(83 105)	3 533	190 607	75 929
Total charges de fonctionnement	1 396 885	431 128	3 852 560	12 914 847
Paievements de transfert				
Transferts aux autres pays et aux organisations internationales	130 839	0	9 500	(8)
Transferts aux autres ordres de gouvernement	0	0	0	5 177
Transferts aux organisations à but non lucratif	0	4 782	0	0
Transferts aux particuliers	0	0	0	2 161
Total paievements de transfert	130 839	4 782	9 500	7 330
Total charges	1 527 724	435 910	3 862 060	12 922 177
Revenus				
Ventes de produits et services	113 428	(24 745)	10 892	267 310
Gains provenant de l'aliénation d'actifs	72	5	6 229	9 098
Revenus d'intérêts et gains sur change	513	49	1 408	9 463
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	0	0	(2 070)	0
Autre	5	271	90	3 008
Total revenus	114 018	(24 420)	16 549	288 879
Coût net des activités poursuivies	1 413 706	460 330	3 845 511	12 633 298



Pour l'exercice terminé le 31 mars

20. Information sectorielle (suite)

(en milliers de dollars)	RDCD ⁵	SI ⁶	2017	2016 (Après redressement note 21)
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux	256 082	328 402	9 421 262	9 354 210
Amortissement	0	0	2 545 517	2 490 333
Services professionnels et spéciaux	70 970	26 824	1 997 954	1 868 355
Services de réparation et entretien	6 538	4 468	1 318 168	1 323 505
Charges liées aux actifs corporels	14 741	3 970	1 054 818	858 283
Fournitures et approvisionnements	7 197	3 658	901 457	836 383
Transports et communications	15 147	6 741	782 497	696 910
Autres services	38 346	86 867	494 876	493 271
Locaux	2 158	3 338	190 151	197 900
Équipements et autres locations	879	969	176 155	163 367
Services publics	5	0	172 052	159 659
Perte découlant de l'aliénation, de la radiation et de la dépréciation des immobilisations corporelles	0	0	167 918	420 222
Dépense pour mauvaises créances	2 623	3 957	40 238	155 135
Intérêts relatifs aux paiements au titre des contrats de location-acquisition	0	0	16 148	19 271
Publicité, imprimerie et services connexes	994	844	14 963	15 800
Autres charges	38 099	(47 945)	177 118	804 008
Total charges de fonctionnement	453 779	422 093	19 471 292	19 856 612
Paielements de transfert				
Transferts aux autres pays et aux organisations internationales	0	0	140 331	140 080
Transferts aux autres ordres de gouvernement	0	(29)	5 148	3 918
Transferts aux organisations à but non lucratif	129	0	4 911	5 689
Transferts aux particuliers	0	0	2 161	2 577
Total paielements de transfert	129	(29)	152 551	152 264
Total charges	453 908	422 064	19 623 843	20 008 876
Revenus				
Ventes de produits et services	1 395	41 498	409 778	449 750
Gains provenant de l'aliénation d'actifs	174	2 713	18 291	17 771
Revenus d'intérêts et gains sur change	274	3 463	15 170	20 758
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(1 282)	(6 840)	(10 192)	(18 251)
Autre	0	11 405	14 779	108 865
Total revenus	561	52 239	447 826	578 893
Coût net des activités poursuivies	453 347	369 825	19 176 017	19 429 983

¹OSCD Opérations de soutien et de combat de la Défense

²SDCG Services de la Défense et contributions au gouvernement

³PEFDPA Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action

⁴PECD Production des éléments de capacité de la Défense

⁵RDCD Recherche et développement concernant les capacités de la Défense

⁶SI Services internes



Pour l'exercice terminé le 31 mars

21. Modification comptable

Redressement des soldes de l'exercice précédente

Le ministère effectue actuellement un examen pluriannuel de ses processus opérationnels liés à l'inscription et à l'évaluation de ses immobilisations corporelles et de ses stocks. En 2016-17, cet examen a révélé des immobilisations et des stocks qui auraient dû être signalés au cours des années financières précédentes. Le ministère avait aussi reclassifié des stocks d'une valeur de 169,9 millions de dollars vers les éléments d'actif groupés.

En 2016-17, le passif relatif à l'assainissement a été redressé afin d'être conforme à la présentation de l'année en cours, ce qui comprend le passif inscrit dans les comptes du ministère et de l'organisme central.

Les répercussions des ajustements rétroactifs sont présentées ci-dessous :

(en milliers de dollars)	2016 Avant ajustement	Effet de la modification	2016 Après redressement
État consolidé de la situation financière			
Passifs relatifs à l'assainissement (note 5)	499 938	19 433	519 371
Total des passifs	5 474 333	19 433	5 493 766
Dette nette ministérielle	2 246 313	19 433	2 265 746
Stocks (note 14)	6 234 105	(169 988)	6 064 117
Immobilisations corporelles (note 15)	32 392 302	166 852	32 559 154
Total des actifs non financiers	39 270 565	(3 136)	39 267 429
Situation financière nette ministérielle	37 024 252	(22 569)	37 001 683
État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle			
Total des charges	20 002 339	6 537	20 008 876
Coût net des activités poursuivies	19 423 446	6 537	19 429 983
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	19 424 784	6 537	19 431 321
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	113 933	6 537	120 470
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice	37 138 185	(16 032)	37 122 153
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice	37 024 252	(22 569)	37 001 683
État consolidé de la variation de la dette nette ministérielle			
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	113 933	6 537	120 470
Ajustements d'immobilisations corporelles	349 520	28 349	377 869
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	189 471	28 349	217 820
Variation due aux stocks	(92 917)	(15 453)	(108 370)
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	2 246 313	19 433	2 265 746
État consolidé des flux de trésorerie			
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	19 424 784	6 537	19 431 321
Ajustements d'immobilisations corporelles	349 520	28 349	377 869
Augmentation (diminution) des stocks	(92 917)	(15 453)	(108 370)

22. Chiffres correspondants

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.



1. Introduction

Le présent document présente un résumé de l'information portant sur les mesures prises par le ministère pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers, y compris de l'information sur la gestion et les résultats de l'évaluation du contrôle interne, ainsi que sur les plans d'action connexes. Au cours de la dernière année, le ministère a réalisé des progrès considérables en complétant avec succès l'évaluation de la conception et de l'efficacité opérationnelles des CIRF. Ce travail a été réalisé avant l'échéance prévue.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme du ministère se trouvent dans le Rapport sur les résultats ministériels 2016-17 et le Rapport sur les plans ministériels 2017-18.

2. Système ministériel de CIRF

2.1 Gestion des contrôles internes

Le ministère dispose d'une structure de gouvernance et de responsabilité bien établie pour appuyer les mesures d'évaluation et la surveillance ministérielles de son système de contrôle interne. Un cadre ministériel de gestion du contrôle interne, approuvé par le sous-ministre (SM), est instauré et englobe :

- Des structures de responsabilisation organisationnelle liées à la gestion du contrôle interne à l'appui d'une saine gestion financière, y compris les rôles et responsabilités des cadres supérieurs dans leur secteur de responsabilité en matière de gestion du contrôle;
- Un groupe chargé de la gestion du contrôle interne, qui relève du dirigeant principal des finances (DPF), et dont le mandat est de contrôler l'efficacité des CIRF pour l'ensemble du ministère. Il doit aussi tenir compte des lacunes constatées et apporter un soutien aux responsables des processus opérationnels en ce qui a trait à la mise en œuvre de CIRF;

- Un processus d'attestations de gestion financière afin d'aider le SM et le DPF à obtenir la confirmation que les cadres qui relèvent du SM ont maintenu un système efficace de contrôles internes en matière de rapports financiers dans leur domaine de responsabilités;
- Le programme d'éthique de la Défense, un programme exhaustif reposant sur un système de valeurs qui a été mis en place pour répondre aux besoins du ministère et des Forces armées canadiennes (FAC), tant au niveau individuel qu'organisationnel;
- Une stratégie exhaustive de gestion des risques de fraude, qui protège les ressources du ministère contre la fraude, le gaspillage et l'abus grâce à un cadre de prévention et de détection;
- Des activités de communication et de formation continues à propos des exigences législatives ainsi que des politiques et des procédures en faveur d'une saine gestion financière et de contrôle;
- Un suivi régulier de la gestion du contrôle interne par l'équipe de vérification interne ainsi que la fourniture d'évaluations connexes des résultats et des plans d'action au sous-ministre et à la haute direction du ministère;
- Le comité ministériel de vérification a la responsabilité de surveiller l'adéquation et le fonctionnement du cadre de gestion du risque et des contrôles et la structure de gouvernance et des processus du ministère.

2.2 Ententes de services afférentes aux états financiers

Le ministère s'en remet à d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers comme suit :

(i) Ententes communes :

- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) administre de façon centralisée le versement des salaires et l'acquisition de biens et de services, selon la délégation des pouvoirs d'autres organismes gouvernementaux. SPAC administre par ailleurs les systèmes centraux du Receveur général qui servent à effectuer des paiements au nom du ministère;



- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournit au ministère l'information nécessaire au calcul de diverses charges à payer et provisions, comme les indemnités de départ;
- Services partagés Canada fournit les services liés à l'infrastructure de la technologie de l'information ainsi que du soutien au ministère, comme le courriel, les centres de données et les services de réseaux;
- Le ministère de la Justice fournit des services juridiques au ministère ainsi que de l'information servant à créer la note relative au passif éventuel annexée aux états financiers, devant être incluse dans les comptes publics du Canada;
- SPAC fournit les services de pension aux membres des Forces armées canadiennes.

(ii) Arrangements spécifiques :

- Construction de Défense Canada fournit des services de passation et de gestion de marchés de construction ainsi que des services connexes liés à l'infrastructure pour le ministère conformément au protocole d'entente conclu entre les deux parties et à la Délégation des pouvoirs du ministère;
- Le Bureau du surintendant des institutions financières fournit au ministère le montant de la charge accumulée liée aux indemnités de départ pour les FAC.

3. Résultats de l'évaluation ministérielle de l'année financière 2016-17

Le ministère est l'une des organisations les plus vastes et les plus complexes du gouvernement du Canada. Ses dépenses annuelles totalisent près de 20 milliards de dollars, ses revenus s'élèvent à 500 millions de dollars et ses biens sont estimés à plus de 40 milliards de dollars (valeur comptable nette). De plus, il est géré dans un environnement financier très décentralisé. Il compte trois systèmes de paye distincts, tous faisant actuellement l'objet de transformations importantes. Ils assurent le versement de plus de 9 milliards de dollars en salaires et

avantages sociaux à plus de 100 000 militaires et employés civils. Il existe en outre deux principaux systèmes de planification des ressources de l'organisation, soit le système de gestion de l'information sur les ressources de la Défense et le système de gestion des ressources humaines, qui appuient les activités et s'étendent à tous les secteurs opérationnels du ministère.

Le ministère a poursuivi la mise en œuvre de la politique sur les contrôles internes ainsi que son plan d'évaluation de la conception et de l'efficacité opérationnelles et de la documentation des CIRF afin d'évaluer ceux-ci dans les principaux domaines de contrôle, soit les contrôles à l'échelle des entités, les contrôles généraux de la technologie de l'information et les différents contrôles des processus opérationnels.

3.1 Tests de l'efficacité de la conception des contrôles clés

En 2016-17, conformément à son plan pluriannuel, le ministère a achevé l'évaluation de la conception des principaux contrôles plus tôt que prévu. Tout ce travail a été réalisé plus rapidement que prévu en misant sur les ressources internes et des entrepreneurs. Les initiatives de transformation continueront d'améliorer les processus. De plus, des contrôles compensatoires ont été mis en place lorsque les risques sont élevés et ils le demeureront jusqu'à ce que les changements de processus aient été menés à bien.

3.2 Analyse de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés

Conformément au plan d'action pluriannuel du ministère, l'évaluation de l'efficacité des contrôles clés des processus opérationnels a été effectuée en 2016-17. Le ministère n'a relevé aucune lacune majeure susceptible d'entraîner des inexactitudes importantes dans ses états financiers.

3.3 Surveillance et amélioration continues des contrôles clés

Le ministère a poursuivi ses activités de surveillance continue des processus opérationnels entrepris lors des années précédentes en ce qui a trait au contrôle à l'échelle des entités, au contrôle général des TI ainsi qu'aux revenus et aux débiteurs. De plus, en 2016-17, il a adopté une



approche axée sur les risques pour surveiller les dépenses payées d'avance. Le plan ministériel de surveillance continue est revu en fonction du risque, des constatations et des changements clés aux processus opérationnels et aux initiatives de transformation. Cela est conforme aux exigences du cadre de responsabilisation de gestion du gouvernement du Canada.

4. Plan d'action du ministère

4.1 Progrès réalisés au cours de l'année financière 2016-17

Au cours de l'année financière 2016-17, en collaborant avec différents organismes, le ministère a réalisé des progrès importants en vue de refondre et d'appliquer des processus opérationnels afin de remédier aux lacunes identifiées et d'atténuer les risques en ce qui a trait aux contrôles. Parmi les nouveaux processus opérationnels, mentionnons la refonte complète du programme de cartes de paiement, un nouveau processus direct d'achat de biens, l'introduction d'un processus d'assurance de la qualité pour les salaires et les avantages sociaux, la classification améliorée du matériel ainsi qu'un nouveau processus pour les pertes associées aux inventaires et aux immobilisations. Ces changements ont permis au ministère d'accroître sa visibilité et de produire des rapports plus rapides, plus exacts et plus exhaustifs. Tout ce travail a aidé le ministère à cheminer vers la surveillance continue à la fin de l'année financière 2016-17.

Le ministère a appliqué avec succès la politique sur les contrôles internes. De plus, les processus et les contrôles opérationnels ont été documentés, mis à l'essai et corrigés. Des contrôles compensatoires ont été appliqués lorsque les risques étaient trop élevés et demeureront en place jusqu'à ce que les initiatives de transformation soient menées à bien.

Tel qu'indiqué à la section 3.3, le ministère a élaboré des activités de surveillance continue pour certains de ses processus et il terminera la mise en œuvre de la surveillance continue des processus opérationnels restants en 2017-18. Le plan sera réévalué annuellement.

4.2 État d'avancement et plan d'action pour la prochaine année financière et les années financières subséquentes

Le ministère a respecté toutes les exigences du Bureau du contrôleur général au sujet des contrôles internes et il s'apprête à surveiller ses activités de façon intégrale. La haute direction demeure résolue à améliorer les contrôles financiers de façon continue par l'entremise du Comité directeur des contrôles financiers du sous-ministère adjoint (SMA), du conseil du sous-ministre ainsi que du comité ministériel de vérification.

Au cours de l'année financière 2017-18, l'équipe du Dirigeant principal des Finances continuera de surveiller les contrôles financiers et de les évaluer. Elle participera par ailleurs à des initiatives de transformation avec des intervenants clés et à des projets entrepris par le ministère pour s'assurer que des contrôles adéquats sont mis en place et maintenus. L'équipe responsable des contrôles internes, qui relève du DPF continuera de soutenir les responsables des processus opérationnels afin de maintenir une documentation pertinente et d'améliorer le développement des cadres opérationnels, des procédures, des outils et des activités de surveillance. Le respect des contrôles internes demeure un élément clé et une responsabilité équivalente pour le SMA.

Le ministère finalisera le plan de surveillance en rotation continue en cinq étapes qui a été recommandé par le Bureau du contrôleur général en 2017-18. Il appliquera le plan pluriannuel détaillé de surveillance continue selon un cycle de trois à cinq ans, en fonction des risques associés à chaque processus. Les cinq étapes comprennent une évaluation détaillée du risque, l'élaboration d'un plan de surveillance continue, l'évaluation complète des éléments du plan de surveillance continue, l'analyse détaillée des résultats y compris des plans d'action ainsi que des rapports internes et externes documentés. L'accent sera mis sur les secteurs à risque élevé en effectuant des tests sur une base de rotation et en se concentrant sur les changements apportés aux processus opérationnels ou aux organisations.

ANNEXE DE LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS (ANNEXE SUR LE CIRF) ÉVALUATION DES CIRF ET PLAN D'ACTION DE L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 2017



Le plan de surveillance continue comprend des auto-évaluations, des évaluations internes ainsi que des évaluations indépendantes effectuées par des tiers. Les auto-évaluations serviront à évaluer avec précision les processus et les contrôles internes. Dans le cadre des activités d'évaluation interne, le ministère analysera les données sur les transactions et examinera les résultats de la vérification après paiement et à la recherche de faiblesses ou d'écarts possibles dans les contrôles. Il sera notamment appuyé par un tiers indépendant qui effectuera évaluation rigoureuse des contrôles, des processus et de la documentation.

Les finances continueront de rendre compte de leurs constatations au CMV sur une base annuelle en plus de planifier la nouvelle année.

État et plan d'action concernant l'achèvement des secteurs de contrôle cernés			
Secteur de contrôle clé	ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION		
	Évaluation de l'efficacité de la conception	Évaluation de l'efficacité des opérations	Surveillance continue
Contrôles au niveau de l'entité	Achevé	Achevé	Oui
Contrôles généraux de la TI	Achevé	Achevé	Oui
Présentation de rapports financiers et clôture d'année financière	Achevé	Achevé	2017-18
Contrôles des processus :			
Recettes et comptes débiteurs	Achevé	Achevé	Oui
Charges payées d'avance	Achevé	Achevé	Oui
De l'achat au paiement	Achevé	Achevé	2017-18
Rémunération des civils	Achevé	Achevé	2017-18
Rémunération des membres de la Force régulière et de la Force de réserve	Achevé	Achevé	2017-18
Stocks	Achevé	Achevé	2017-18
Biens d'équipement	Achevé	Achevé	2017-18
Biens immobiliers	Achevé	Achevé	2017-18
Passifs d'assainissement	Achevé	Achevé	2017-18



Autorisations parlementaires (note 3)	14
Avantages sociaux futurs (note 10)	24
Charges payées d'avance (note 13)	27
Chiffres correspondants (note 22)	36
Comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance (note 8)	21
Créditeurs et charges à payer (note 4)	16
Débiteurs (note 11)	26
Dépôts et comptes en fiducie (note 6)	20
Immobilisations corporelles (note 15)	29
Information sectorielle (note 20)	34
Modification comptable (note 21)	36
Obligations au titre d'immobilisations corporelles louées (note 9)	24
Obligations contractuelles (note 17)	31
Opérations entre apparentés (note 18)	32
Passifs environnementaux (note 5)	17
Passifs éventuels (note 16)	31
Pouvoirs et objectifs (note 1)	6
Prêts et avances (note 12)	27
Revenus reportés (note 7)	20
Sommaire des principales conventions comptables (note 2)	9
Stocks (note 14)	28
Transferts à destination d'autres ministères (note 19)	33